

Direction générale adjointe chargée de la solidarité  
Pôle solidarité développement social  
Direction de la protection de l'enfance et de la famille

## LES OUBLIES DE LA REPUBLIQUE

[dada+request-47555-c11fa8dc@madada.fr](mailto:dada+request-47555-c11fa8dc@madada.fr)

Affaire suivie par :  
t.ossieux@gironde.fr  
Tel : 05 56 99 33 33

Bordeaux, le 24 décembre 2024,

**Objet :** Demande d'accès à des documents (Réf. SAJA : ASE / Statistiques sur l'accompagnement des jeunes majeurs / LADV01510

Madame, Monsieur,

L'association « Les Oubliés de la République » et son comité de vigilance des enfants placés, organe de suivi de la commission d'enquête sur les dysfonctionnements de l'ASE de l'Assemblée Nationale, sollicite la communication des documents statistiques suivants :

- nombre de mineurs accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance au sein de votre département ;
- nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'un accompagnement de type contrat jeune majeur ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée inférieure ou égale à 3 mois ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée entre 3 et 6 mois ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée de 6 mois à 1 an ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée de 1 à 2 ans ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée supérieure à 2 ans ;
- durée moyenne d'un accompagnement jeune majeur.

Cette demande s'effectue au titre du droit d'accès aux documents administratifs prévu par le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et notamment son article L311-1.

Vous souhaitez recevoir ces documents sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé, comme le prévoit l'article L300-4 du Code des relations entre le public et l'administration. Les données demandées vous sont donc également transmises par fichier Excel joint.

Vous trouverez ci-après les réponses à vos questions.

Pour le Président du Conseil départemental  
de la Gironde et par délégation,  
La Directrice de la Protection de l'Enfance  
et de la Famille



Laurie PIQUER

## 1. Nombre de mineurs accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance au sein du Département de la Gironde

### Les données annuelles DREES



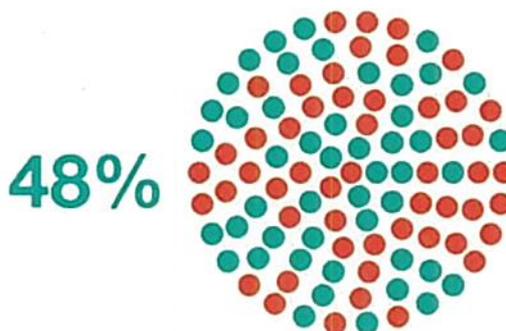
Tous les ans, le Département doit publier ses données auprès du Ministère (DREES), dans un cadre commun à l'ensemble des collectivités, pour permettre les agrégats et comparaisons nationales.

Nos données résultent de requêtes sur IODAS, en stock au 31 décembre.

**11 167** mesures ASE en cours au 31/12/2023

Dont **5 322** placements

-> dont 9 708 concernent des mineurs (87%)



Source enquêtes DREES  
CD33/DGAS-PSDS-DPEF  
30/06/2024

## 2. Nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'un accompagnement de type contrat jeune majeur

### Les données consolidées par le département (source Rapport CRC 2024)

Le nombre de mesures d'accompagnement formalisées dans des contrats jeunes majeurs atteste d'une progression des jeunes accompagnés (de 1 057 en 2019 à 1 392 en 2023, cf. tableau n° 6 ci-dessous). En le comparant avec le nombre de mineurs de l'ASE ayant atteint la majorité, si le taux de poursuite des mesures de placements est significatif (84,4 % en 2023), celui de la formalisation des contrats jeunes majeurs, comparé aux mineurs atteignant la majorité, est plus faible (24 % en 2023, en progression cependant de 60 en 2019 à 145 en 2023), ce qui est lié selon le département à un délai de mise en œuvre de la formalisation de la saisie. Concernant les MNA, la poursuite de la prise en charge après leur 18e anniversaire est également élevée puisqu'elle atteint 95 % en 2023 (cf. tableau n° 6 ci-dessous).

**Tableau n° 6 : nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure d'accompagnement du département**

Intitulé	2019	2020	2021	2022	2023
A -Nombre total de mineurs de l'aide sociale à l'enfance ayant atteint la majorité au cours de l'année	654	724	663	589	551
B- Nombre de nouveaux majeurs bénéficiant d'une mesure de placement au cours de l'année *	573	632	600	533	465
Dont contrats « jeune majeur » formalisés*	60	91	103	129	145
Ratio B / A en %	88%	87%	90%	90%	84,4%
Ratio du taux de formalisation des contrats jeunes majeurs	9%	12%	15%	21%	24%
Dont C -Nombre total de MNA ayant atteint la majorité au cours de l'année	351	379	354	252	224
Dont C -Nombre total de MNA ayant atteint la majorité au cours de l'année (données réponse ROP)	364	402	383	270	232
Dont D- Nombre de MNA devenus majeurs et bénéficiant d'une mesure de protection au cours de l'année	n.d	n.d	2	27	51
Dont D-Nombre de MNA devenus majeurs et bénéficiant d'une mesure de protection dans l'année (données réponse ROP)	336	390	364	255	221

	<i>Intitulé</i>	2019	2020	2021	2022	2023
	<i>Ratio D/C en %</i>			1%	11%	23%
	<i>Ratio D/C en % (données réponse ROP)</i>	97%	97%	95%	94%	95%
	<i>E - Nombre total de jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance bénéficiant d'une mesure d'accompagnement au 31/12/n (en stock)</i>	1057	1389	1455	1426	1392
	<i>F. Jeunes non issus de l'ASE bénéficiant d'une mesure d'accompagnement au 31/12/n (en stock)</i>	118	116	109	96	101

\* méthodologie retenue par le département de la Gironde : comparaison ensemble des mineurs ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année avec mesure de protection (placements)/jeunes pour lesquels une mesure de placement se poursuit à et après 18 ans. Des écarts dans les données produites ont été constatées durant l'instruction : le bilan d'exécution du schéma départemental fait ainsi état de 636 CJM en 2021 pour 845 jeunes devenus majeurs dans l'année, 903 CJM en 2022 pour 964 jeunes devenus majeurs dans l'année, données qui ne correspondent pas à celle fournies dans ce tableau.  
Sources : données du département de la Gironde

### 3. Nombre de contrats à la date du 1er décembre 2024 par durée

Pour répondre à cette demande, le Département a travaillé sur le « stock » des contrats jeunes majeurs actifs au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Durée des contrats au 1 <sup>er</sup> décembre 2024	AEJM	APJM	Ensemble
inférieure ou égale à 3 mois	16	107	123
de 3 à 6 mois	10	198	208
de 6 à 1 an	72	771	843
de 1 à 2 ans	13	40	53
<b>Ensemble</b>	<b>111</b>	<b>1116</b>	<b>1227</b>

### 4. Durée moyenne d'un accompagnement jeune majeur

Pour répondre à cette demande, le Département a travaillé sur la cohorte des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance, ayant atteint l'âge de 18 ans en 2020.

**Estimation des durées cumulées de prise en charge (entre 18 et 21 ans) : 2023 ( âge atteint 18 ans en 2020)**

	Nombre de bénéficiaires distincts	Durées de prise en charge cumulées en jours	moyenne durée prise en charge en jours	Moyenne en années (/365 jours)
Accueil provisoire jeune majeur	687	513 780	747,86	2,05
Aide éducative jeune majeur (AEJM)	119	39 925	335,50	0,92
<b>Total général</b>	<b>746</b>	<b>553 705</b>	<b>742,23</b>	<b>2,03</b>

746 jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans en 2020 ont été pris en charge entre 2020 et 2023 pour une durée totale de 553 705 jours, soit en moyenne 2,03 ans (sur 3 possibles).